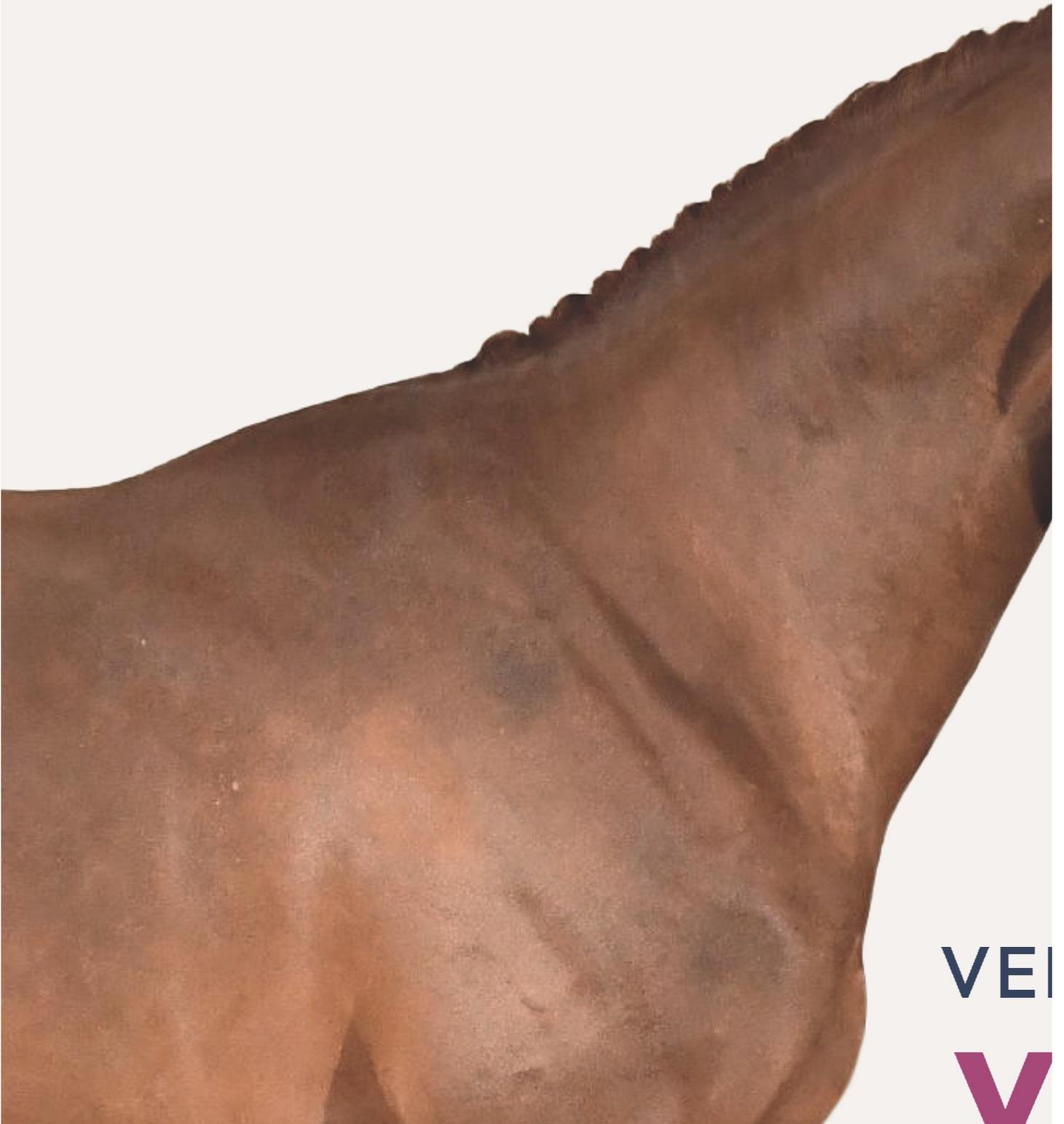


CANTELEU



VEI
V



3



DEP

Canteleu Auction

Pour tous renseignements :

Benjamin Grandjacques

06.80.51.21.69
bgrandjac@hotmail.fr

Philippe Balsan

06.07.97.87.94
balsanenchères@balsanenchères.com

Bureau

02.43.71.12.12

Horaires

Terminé le **03/05/2024** (heure de Paris)

Lieu

40 Route de Sahurs 76380 CANTELEU

Frais d'enchères

12.50% (hors TVA) du prix d'attribution.

CHACCO BLUE



EMBRYON : CHACCO BLUE X JARINA

PEDIGREE

♂ -p>CHACCO
BLUE</p>

♂ -p>CHAMBERTIN</p>

♂ -p>CAMBRIDGE</p>

♀ -p>DESIREE VII</p>

♀ -p>CONTARA</p>

♂ -p>CONTENDER</p>

♀ -p>GODAHRA II</p>

♀ -p>JARINA</p>

♂ -p>VIGO
D'ARSOUILLES</p>

♂ -p>NABAB DE REVE</p>

♀ -p>ILLICO
D'ARSOUILLES</p>

♀ -p>ZARINA III</p>

♂ -p>HEARTBREACKER</p>

♀ -p>UNTOUCHABLE</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 02/05/2024
TVA 5.5%

DESCRIPTION

"TERME LE 02/05/2024"

EMBRYON : CHACCO BLUE X ESTRELLA HERO Z



PEDIGREE

♂ <p>CHACCO
BLUE</p>

♂ <p>CHAMBERTIN</p>

♂ <p>CAMBRIDGE</p>

♀ <p>DESIREE VII</p>

♀ <p>CONTARA</p>

♂ <p>CONTENDER</p>

♀ <p>GODAHRA II</p>

♀ <p>ESTRELLA HERO
Z</p>

♂ <p>ECHO VAN T
SPIEVELD</p>

♂ <p>HEARTBREAKER</p>

♀ <p>TEQUILA VAN SPIEVELD</p>

♀ <p>ELECTRA VAN T
ROOSAKKER</p>

♂ <p>CARTHAGO</p>

♀ <p>ATOCHA VAN T
ROOSAKKER</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 04/05/2024
TVA 5.5%

DESCRIPTION

"TERME LE 04/05/2024"

BALOU DU REVENTON



EMBRYON : BALOU DU REVENTON X EC REINE DU CHANU

PEDIGREE

♂ <p>BALOU DU REVENTON</p>

♂ <p>CORNET OBOLENSKY</p>

♂ <p>CLINTON</p>

♀ <p>RABANNA VAN COSTERSVELD</p>

♀ <p>GEORGIA</p>

♂ <p>CONTINUE</p>

♀ <p>GEORGETTE II</p>

♀ <p>REINE DU CHANU</p>

♂ <p>DOLLAR DELA PIERRE</p>

♂ <p>QUIDAM DE REVEL</p>

♀ <p>LORIEPIERRE</p>

♀ <p>DANAE DU MESNIL</p>

♂ <p>PAPYRUS DE CHIVRE</p>

♀ <p>REINE DU MESNIL II</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 21/05/2024
TVA 5.5%

DESCRIPTION

"TERME LE 21/05/2024"

KASHMIR VAN SCHUTTERSHOFF



EMBRYON : KASHMIR VAN SCHUTTERSHOFF X CALANDRA (CALIDO)

PEDIGREE

♂ <p>KASHMIR VAN SCHUTTERSHOFF</p>

♂ <p>NABAB DE REVE</p>

♂ <p>QUIDAM DE REVEL</p>

♀ <p>MELODIE EN FA </p>

♀ <p>FINES VAN KAMEREN</p>

♂ <p>TENOR MANCIAIS</p>

♀ <p>GOTHA</p>

♀ <p>CALANDRA</p>

♂ <p>CALIDO I</p>

♂ <p>CANTUS</p>

♀ <p>BARONESS</p>

♀ <p>FRANCA I</p>

♂ <p>LORD CALANDO </p>

♀ <p>VABIMA</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 10/06/2024
TVA 5.5%

DESCRIPTION

"TERME LE 10/06/2024"

CHACCO BLUE



EMBRYON : CHACCO BLUE X L'ARCOTIQUE VAN'T MEULENHOF (BAMAKO DE MUZE)

PEDIGREE

♂ <p>CHACCO BLUE</p>

♂ <p>CHAMBERTIN</p>

♂ <p>CAMBRIDGE</p>

♀ <p>DESIREE VII</p>

♀ <p>CONTARA</p>

♂ <p>CONTENDER</p>

♀ <p>GODAHRA II</p>

♀ <p>L&#39;ARCOTIQUE VAN&#39;T MEULENHOF</p>

♂ <p>BAMAKO DE MUZE</p>

♂ <p>DARCO</p>

♀ <p>FRAGRANCE DE CHALUS</p>

♀ <p>NARCOTIQUE DE MUZE IV</p>

♂ <p>QUIDAM DE REVEL</p>

♀ <p>QERLY CHIN</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 21/05/2024

DESCRIPTION

"TERME LE 21/05/2024"

HEARTBREACKER



EMBRYON : HEARTBREACKER X QUINDY DE KREISKER (DIAMANT DE SEMILLY)

PEDIGREE

♂ <p>HEARTBREACKER</p>	♂ <p>NIMMERDOR</p>	♂ <p>FARN</p>
		♀ <p>RAMONAA</p>
	♀ <p>BACAROLE</p>	♂ <p>SILVANO</p>
		♀ <p>ORCHIDEE</p>
♀ <p>QUINDY DE KREISKER</p>	♂ <p>DIAMANT DE SEMILY</p>	♂ <p>LE TOT DE SEMILY </p>
		♀ <p>VENISE DES CRESLES</p>
	♀ <p>JUMPY DE KREISKER</p>	♂ <p>QUITO DE BAUSSY</p>
		♀ <p>BETTY DE KREISKER</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 17/05/2024
TVA 5.5%

DESCRIPTION

"TERME LE 17/05/2024"

ERMITAGE KALONE



EMBRYON : ERMITAGE KALONE X KEONA DE KREISKER (CONTHARGOS)

PEDIGREE

♂ -p>ERMITAGE
KALONE</p>

♂ -p>CATOKI</p>

♂ -p>CAMBRIDGE</p>

♀ -p>BILDA</p>

♀ -p>BELLAVENTURE
KALONE</p>

♂ -p>KANNAN</p>

♀ -p>BLAGUE DU MAURY</p>

♀ -p>KEONA DE
KREISKER</p>

♂ -p>CONTHARGOS</p>

♂ -p>CONVERTER</p>

♀ -p>CAJANDRA Z</p>

♀ -p>GLORIA DE
KREISKER</p>

♂ -p>VAGABOND DE LA
POMME</p>

♀ -p>TEAM DE KREISKER</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 18/06/2024
TVA 5.5%

DESCRIPTION

"TERME LE 18/06/2024"

JASALITO DE RIVERLAND

PEDIGREE

♂ <p>CASALL</p>	♂ <p>CARETINO</p>	♂ <p>CALETTO II</p>
		♀ <p>ISIDOR</p>
	♀ <p>KIRA XVII</p>	♂ <p>LAVALL I</p>
		♀ <p>MALTIA</p>
♀ <p>BUGUETTE DE RIVERLAND</p>	♂ <p>QUATRO DE RIVERLAND</p>	♂ <p>DIAMANT DE SEMILLY</p>
		♀ <p>RAZZIA DE REVEL</p>
	♀ <p>BUGUETTE PLATIERE</p>	♂ <p>MUGUET DU MANOIR</p>
		♀ <p>SOPHIA PLATIERE</p>

INFORMATIONS

Date de naissance	20/06/2019
Taille	168 cm
Studbook	Selle Français
TVA	20%

DESCRIPTION

"FORCE-MENTAL-LOOK"



TANTE LOUISE DE BRANDEGEM

PEDIGREE

♂ -p>ERMITAGE
KALONE</p>

♂ -p>CATOKI</p>

♂ -p>CAMBRIDGE</p>

♀ -p>BILDA</p>

♀ -p>BELLAVENTURE
KALONE</p>

♂ -p>KANNAN</p>

♀ -p>BLAGUE DU MAURY</p>

♀ -p>BRINDINE</p>

♂ -p>CAROLUS II</p>

♂ -p>CAPITOL I</p>

♀ -p>LACQ</p>

♀ -p>TOPALINE</p>

♂ -p>MAJOR DE LA
COUR</p>

♀ -p>OPALINE DES PINS</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 13/04/2019
Taille 164 cm
Studbook BWP
TVA 20%

DESCRIPTION

"ENERGIE-RESPECT-EQUILIBRE"





HISTOIRE DE PLEVILLE

PEDIGREE

♂ <p>ARMITAGE</p>	♂ <p> </p><p>ARGENTINUS</p>	♂ <p>ARGENTAN</p>
	♀ <p>FARINA</p>	♀ <p>DORLE</p>
♀ <p>SAGA DE PLEVILLE</p>	♂ <p>DOLLAR DELA PIERRE</p>	♂ <p>GRANNUS</p>
		♀ <p>FATIMA</p>
	♀ <p>LULU 24</p>	♂ <p>QUIDAM DE REVEL</p>
		♀ <p>LORIEPIERRE</p>
		♂ <p>LANDWIND 1</p>
		♀ <p>GEO AS</p>

INFORMATIONS

Date de naissance	08/05/2017
Taille	170 cm
Studbook	Selle Français
TVA	20%

DESCRIPTION

"FORCE-SANG-MENTAL"

IDYLLE DE JONKIERE

PEDIGREE

♂ <p>CASALL</p>	♂ <p>CARETINO</p>	♂ <p>CALETTO II</p>
		♀ <p>ISIDOR</p>
	♀ <p>KIRA XVII</p>	♂ <p>LAVALL I</p>
		♀ <p>MALTIA</p>
♀ <p>MAEVA DU LEVEZOU</p>	♂ <p>DEFI D'ARMENTI</p>	♂ <p>JALIENNY</p>
		♀ <p>UNODIERE</p>
	♀ <p>ETNA DES VERNIERES</p>	♂ <p>FOUGUEUX</p>
		♀ <p>KAMELINA</p>

INFORMATIONS

Date de naissance	20/03/2018
Taille	165 cm
Studbook	Selle Français
TVA	20%



DESCRIPTION

"LOOK-MENTAL-EQUILIBRE"

INSTAGRAM D'ARCOS

PEDIGREE

♂ <p>MALITO DE REVE</p>

♂ <p>CUMANO</p>

♂ <p>CASSINI I</p>

♀ <p>CHANEL II</p>

♀ <p>DIRA COURCELLE</p>

♂ <p>MUGUET DU MANOIR</p>

♀ <p>VALSE DE LA CROIX</p>

♀ <p>BASTILLE TAME</p>

♂ <p>SISLEY DE LA TOUR VIDAL</p>

♂ <p>OGANO SITTE</p>

♀ <p>LADY CALVARO</p>

♀ <p>QUASTILLE TAME</p>

♂ <p>QUIDAM DE REVEL</p>

♀ <p>ENVIEE</p>

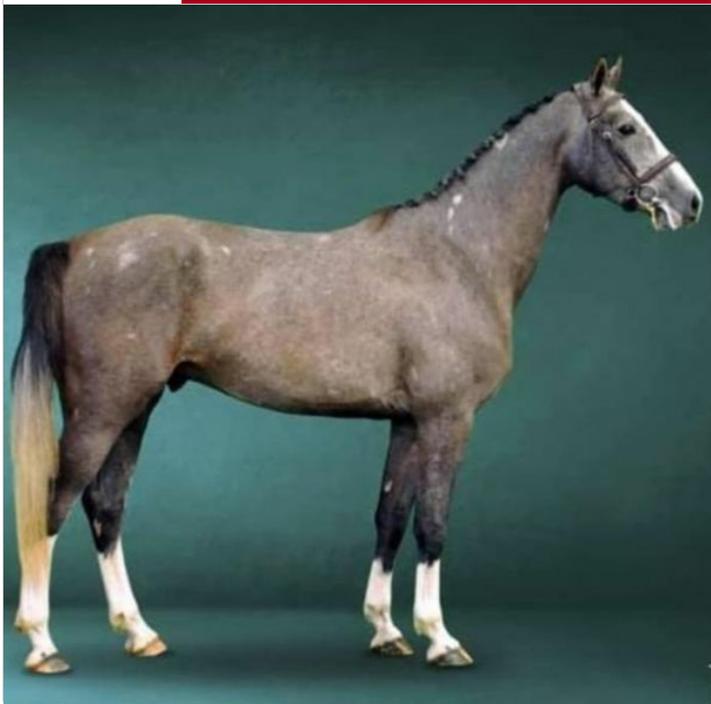
INFORMATIONS

Date de naissance 09/05/2018

Taille 166 cm

Studbook Selle Français

TVA 20%



DESCRIPTION

"FORCE-RESPECT-LOCOMOTION"



LYVIANO V

PEDIGREE

Dossier vétérinaire sur demande.

INFORMATIONS

JUMBO D'ELLE

PEDIGREE

♂ <p>ELDORADO
D'ELLE</p>

♂ <p>CLASSIC BOIS
MARGOT</p>

♂ <p>L'ARC DE
TRIOMPHE</p>

♀ <p>DECIBELLE DU ROC</p>

♀ <p>NIADE D'ELLE</p>

♂ <p>RICHEBOURG</p>

♀ <p>HAUTESSE
D'ELLE</p>

♀ <p>ALCHIMIE
D'ELLE</p>

♂ <p>ALLEGRETO</p>

♂ <p>JALISCO B</p>

♀ <p>GOURGANDINE</p>

♀ <p>MADISON
D'ELLE</p>

♂ <p>CAPRICE D'ELLE
II</p>

♀ <p>OPALINE D'ELLE</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 15/07/2019

Taille 165 cm

Studbook Selle Français

TVA 20%



DESCRIPTION

"RESPECT-SANG-EQUILIBRE"

JUST ME DU VELAY

PEDIGREE

♂ <p>CONTE BELLINI</p>

♂ <p>CORNET
OBOLENSKY</p>

♂ <p>CLINTON</p>

♀ <p>RABANNA VAN
COSTERSVELD</p>

♀ <p>RAMIRA</p>

♂ <p>RAMIRO</p>

♀ <p>WOLDONA</p>

♀ <p>REMEMBER ME
D'AMAURY</p>♂ <p>KAMA
D'AMAURY</p>

♂ <p>QUIDAM DE REVEL</p>

♀ <p>ROSE CHAISERONNE</p>

♀ <p>NO LIMIT
D'AMAURY</p>

♂ <p>HOCKEY BLEUS</p>

♀ <p>FRISKA DE KERGANÉ</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 21/08/2019**Taille** 165 cm**Studbook** Selle Français**TVA** 20%

DESCRIPTION

"SANG-RESPECT-MENTAL"

KIERO DU CORDEL

PEDIGREE

♂ <p>CARTANI</p>	♂ <p>CARTHAGO</p>	♂ <p>CAPITOL I</p>
		♀ <p>PERRA</p>
	♀ <p>TAGGI</p>	♂ <p>LANDGRAF I</p>
		♀ <p>KIMONA</p>
♀ <p>GRETAGARBO BOISMARGOT</p>	♂ <p>CLASSIC BOIS MARGOT</p>	♂ <p>L'ARC DE TRIOMPHE</p>
		♀ <p>DECIBELLE DU ROC</p>
	♀ <p>QUITCHUA DE BLONDEL</p>	♂ <p>GRAIN DE VOLTAIRE</p>
		♀ <p>MEDRANIE BLONDEL</p>

INFORMATIONS

Date de naissance	11/05/2020
Taille	170 cm
Studbook	Selle Français
TVA	20%

DESCRIPTION

"FORCE-RESPECT-LOCOMOTION"



KONOHA DE MALMAIN

PEDIGREE

♂ <p>BISQUET BALOU C VD MISPEL</p>

♂ <p>BALOU DU ROUET</p>

♂ <p>BALOUBET DU ROUET</p>

♀ <p>GEORGIA</p>

♀ <p>PHILIPPA</p>

♂ <p>POLYDOR</p>

♀ <p>COSINA</p>

♀ <p>BELINA DE L'ERMITAGE</p>

♂ <p>KANNAN</p>

♂ <p>VOLTAIRE</p>

♀ <p>CEMETA</p>

♀ <p>TANIA DE L'ERMITAGE</p>

♂ <p>MR BLUE</p>

♀ <p>BENDERAH</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 04/05/2020

Taille 166 cm

Studbook Selle Français

TVA 20%



DESCRIPTION

"SANG-MENTAL-LOOK"

KAMBRIDGE RIVERLAND

PEDIGREE

♂ <p>CATOKI</p>

♂ <p>CAMBRIDGE</p>

♂ <p>CALETTO I</p>

♀ <p>HILGUNDE</p>

♀ <p>BILDA</p>

♂ <p>SILVESTER</p>

♀ <p>VORDULA</p>

♀ <p>ARDEnte DE
RIVERLAND</p>

♂ <p>JARNAC</p>

♂ <p>RYON
D’ANSEX</p>

♀ <p>VIC DU VASS</p>

♀ <p>MAJESTE
ARDEnte</p>

♂ <p>PAPILLON ROUGE</p>

♀ <p>UTILE ARDEnte</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 10/04/2020**Taille** 166 cm**Studbook** Selle Français**TVA** 20%

DESCRIPTION

"LOOK - FORCE - ENERGIE"

LYROCO DE RIVERLAND

PEDIGREE

♂ <p>MYLORD
CARTHAGO</p>

♂ <p>CARTHAGO</p>

♂ <p>CAPITOL I</p>

♀ <p>PERRA</p>

♀ <p>FRAGRANCE DE
CHALUS</p>

♂ <p>JALISCO B</p>

♀ <p>NIFRANE</p>

♀ <p>HALBONY DE
RIVERLAND</p>

♂ <p>QUAMIKASE DES
FORETS</p>

♂ <p>MR BLUE</p>

♀ <p>LICORNE DES
FORETS</p>

♀ <p>CALBONNY DE
RIVERLAND</p>

♂ <p>L'ARC DE
TRIOMPHE</p>

♀ <p>TEQUILA DES
HAYETTES</p>

INFORMATIONS

Date de naissance 22/04/2021

Taille 171 cm

Studbook Selle Français

TVA 5.5%

DESCRIPTION

"FORCE - SANG - RESPECT : un cocktail d'élite !"

Conditions générales de la vente : Vente aux enchères de chevaux de sport de 4 à 7 ans

Article 1

Les ventes étant publiques, l'entrée dans les établissements de vente est obligatoirement gratuite. La présentation des chevaux pouvant comporter des dangers, les visiteurs circulent dans les établissements à leurs risques et périls, et doivent se conformer aux recommandations qui leurs sont faites par l'OVV BALSAN ENCHERES. Ni la responsabilité des propriétaires vendeurs, ni celle des organisateurs de la vente ne saurait être engagée au titre d'un dommage subi par un visiteur de ces établissements.

Article 2 - Vente aux enchères publiques

Les ventes aux enchères publiques sont, conformément à la loi, effectuées par le Commissaire-Preneur, responsable de l'OVV BALSAN ENCHERES. Les présentes conditions générales de vente sont applicables en toutes leurs dispositions dès lors qu'elles ne sont pas contraires à celles énoncées avant la vente et consignées au procès-verbal. La responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES ne saurait être recherchée ni par le vendeur, ni par l'acheteur.

Article 3 - Enchères

Les ventes aux enchères ont lieu contre paiement comptant immédiat. L'OVV BALSAN ENCHERES chargé de la vente se réserve le droit de refuser des enchères de tout enchérisseur n'offrant pas une solvabilité notoire. Sera réputé tel, tout enchérisseur qui n'aura pas réglé sa précédente adjudication. Conformément à la loi, les enchères seront indiquées et prises en euros. La traduction simultanée en devises étrangères n'est donnée qu'à titre indicatif. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente en même temps sur un même cheval, soit à haute voix soit par signe, et qu'ils réclament en même temps ce cheval après le prononcé de l'adjudication, ledit cheval sera immédiatement remis en adjudication au prix de la dernière enchère et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau. Le cheval sera alors adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

Article 4 - Folle enchère

L'OVV BALSAN ENCHERES se réserve expressément le droit de faire procéder, le même jour ou le lendemain, à la suite de l'enchère portant sur le dernier numéro inscrit, à la revente sur folle enchère d'un cheval dont l'acquéreur s'avérerait défaillant ou incapable. De même lorsque l'acquéreur sera considéré par l'OVV BALSAN ENCHERES comme ne présentant pas les garanties suffisantes, l'OVV BALSAN ENCHERES sera autorisée à défaut de paiement comptant, à remettre l'animal en vente sur folle enchère le jour de l'adjudication ou le lendemain, à la suite de l'enchère portant sur le dernier numéro inscrit, sans mise en demeure ni formalité de justice, aux risques et périls de l'adjudicataire foi enchérisseur qui du seul fait de sa folle enchère engage sa responsabilité financière auprès du vendeur au titre des frais de la première vente comme de la vente sur folle enchère.

Auquel cas, l'OVV BALSAN ENCHERES ne sera tenue du paiement au vendeur que du montant de la revente sur « folle enchère ».

En cas de revente sur folle enchère, à moins d'instructions contraires du vendeur, données au Commissaire-Preneur avant la remise en vente, le prix de réserve éventuel par lui indiqué préalablement restera valable. De même et dans les mêmes conditions, si immédiatement après l'adjudication, l'enchérisseur n'est pas retrouvé pour signer son bon d'achat, le cheval sera représenté aux enchères au cours de la même vacation ou le lendemain. Dans cette hypothèse, la responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES ne pourra en aucun cas être recherchée ni par le vendeur, ni par l'adjudicataire défaillant.

Article 5 - Renseignements à fournir par le vendeur

Tout vendeur devra donner par écrit les déclarations qui devront être portées, sous sa responsabilité, à la connaissance du public. L'OVV BALSAN ENCHERES répond seulement de la conformité des déclarations données par le vendeur avec celles qui sont données au public mais ne sont nullement responsables de l'exactitude et de la sincérité des déclarations faites par le vendeur, notamment en ce qui concerne la désignation des chevaux, celle de leur origine et pays de naissance, leur signalement, les gains, les engagements, les vices rédhibitoires, le régime d'assujettissement à la TVA, etc... Ainsi, le vendeur est-il tenu de signaler par écrit avant la vente les erreurs ou omissions figurant au catalogue afin que ces dernières soient signalées au public par une annonce à la tribune avant la vente et contresignée au procès-verbal. Tout vendeur qui n'aurait pas apporté, avant le début de la vente, un rectificatif écrit concernant les renseignements figurant au catalogue, au sujet des chevaux présentés par lui, sera considéré comme ayant approuvé ces renseignements et de ce fait, la responsabilité de leur exactitude lui incombera pleinement.

Article 6 - Examen vétérinaire

Chaque cheval a fait l'objet d'un examen par un vétérinaire agréé par l'OVV BALSAN ENCHERES avant la vente. Des radiographies sont à la disposition des Acheteurs sur le site en ligne de la vente : www.balsanencheres.com / www.balsanencheres-horses.com ainsi que les comptes rendus des examens cliniques réalisés. L'OVV BALSAN ENCHERES mandatera un vétérinaire qui, le jour de la vente, procédera à la vérification du signalement des chevaux, et qui dans le cas où un acheteur souhaiterait obtenir un examen contradictoire, procédera au dit examen sur le champ, ceci sans que la responsabilité de l'OVV BALSAN ENCHERES puisse être recherchée en cas d'inexactitude ou d'erreur de diagnostic. En cas d'enquête, le vendeur s'engage à autoriser la prise de sang nécessaire. S'il le souhaite, l'acheteur pourra demander la réalisation d'un contrôle anti-dopage à ses frais immédiatement après l'adjudication. Il devra le signaler sur le bordereau d'adjudication et se rendre ou se faire représenter aux écuries où le vétérinaire des ventes procédera à la prise de sang en présence également du vendeur ou de son représentant. Des examens radiographiques ainsi qu'un contrôle clinique complet ont été réalisés pour chaque cheval présenté à la vente. Ces éléments sont disponibles sur le site dans chaque fiche de présentation du cheval. L'acheteur, atteste avoir pris connaissance des éléments vétérinaires (radios ou/et rapport de visite clinique ou/et certificat de bonne santé) et accepte le cheval avec l'ensemble de son dossier. Ces éléments sont disponibles sur le site de la vente avant la vente.

Article 7- Papiers d'origine

Les chevaux inscrits par le vendeur doivent être accompagnés de papiers en règle comprenant notamment la carte d'immatriculation, le récépissé du certificat d'origine, le livret signalétique, ainsi qu'une attestation plus un certificat de saillie pour les juments pleines et un signalement pour les foals.

Ces papiers devront être obligatoirement remis avant la vente par le vendeur à l'OVV BALSAN ENCHERES. La responsabilité du vendeur pourra être recherchée au cas où les documents n'auraient pas été remis en temps utile et ce, sans préjudice du droit pour le vendeur de refuser la présentation de l'animal à la vente.

Le dépôt et le retrait des chevaux ne pourront être faits que lorsque l'OVV BALSAN ENCHERES sera en possession de tous les papiers concernant les chevaux en vente.

Le dépôt et le retrait des papiers s'effectueront toujours au bureau de l'OVV BALSAN ENCHERES. Le paiement au vendeur ne sera pas effectué tant que celui-ci n'aura pas fourni à l'OVV BALSAN ENCHERES les documents d'accompagnement.

Article 8 - Garantie concernant les vices rédhibitoires et les vices cachés

Les chevaux présentés aux enchères publiques sont vendus suivant l'usage, sans garantie, notamment des vices cachés. Toutefois, le vendeur doit garantir l'acquéreur contre les vices rédhibitoires, énumérés par l'article R 213-1 et suivants du Code Rural et non déclarés par lui avant la vente.

Toute action fondée sur lesdits vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur conformément aux dispositions prévues par les articles L213-1 et suivants du Code Rural, c'est à dire dans les dix jours de la vente, non compris le jour de celle-ci à l'exception de la fluxion périodique et de l'anémie infectieuse pour laquelle le délai est de trente jours non compris le jour de la vente. Tout délai expire le dernier jour à 24 heures. Le délai qui expirerait normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Dans lesdits délais et à peine d'irrecevabilité, l'acheteur doit présenter au Juge du Tribunal Judiciaire où se trouve l'animal une requête afin d'obtenir la nomination d'experts chargés de dresser un procès-verbal de l'examen de l'animal. Dans ces mêmes délais, l'acheteur doit aviser le vendeur ainsi que l'OVV BALSAN ENCHERES (par lettre recommandée) de la présentation de sa requête au juge du Tribunal judiciaire. L'action en résolution de vente, engagée par l'acheteur doit être rédigée directement contre le vendeur dont le nom lui sera fourni par l'OVV BALSAN ENCHERES à toute réquisition de sa part. En aucun cas, cette action ne peut mettre en cause l'OVV BALSAN ENCHERES qui ne peut être tenu pour responsable. Aucune réclamation n'est recevable, si l'acheteur n'a pas réglé le montant total de son achat au comptant. En cas de vice rédhibitoire, les fonds seront bloqués sur le compte réglementé de l'OVV BALSAN ENCHERES.

Article 9 - Vente de poulinières ou d'étalons

Le vendeur peut faire annoncer à la tribune la confirmation de l'état de gestation, en produisant à l'appui un certificat vétérinaire établi dans les quinze jours précédant la vente. L'acheteur est en droit de faire examiner la poulinière par un vétérinaire agréé par le vendeur dans les 24 heures après la vente et avant qu'elle ait quitté l'établissement. En cas de vacuité constatée lors de cet examen, la vente serait annulée de plein droit et l'acheteur immédiatement remboursé de son achat. L'acheteur éventuel d'une pouliche est en droit, avant la vente, de demander au vendeur l'autorisation de la faire examiner par le vétérinaire mandaté par l'OVV BALSAN ENCHERES et présent pour la vente, en vue de s'assurer de son aptitude à la reproduction, en particulier en ce qui concerne l'état de ses organes génitaux. Pour les juments pleines, le vendeur s'engage à payer le solde de saillie restant dû à l'automne ou à la mise bas. Sauf indications spéciales, un cheval mâle n'est pas vendu avec la garantie de pouvoir être utilisé à la monte. En particulier la qualité de sa semence ne pourra pas être invoquée comme un cas d'annulation de vente.

Si un cheval est vendu avec "Garantie Etalon" sur sa page de catalogue cela signifie que, s'ils ne figurent pas au dossier vétérinaire, l'acheteur pourra faire procéder à une endoscopie et à un examen de semence dans les 30 jours suivant la vente. Il devra indiquer sur le bon d'achat son intention éventuelle de faire procéder à de tels examens et si ceux-ci ne concluent pas à l'aptitude du cheval à la monte publique en sperme frais, la vente sera annulée de plein droit.

La non-congélabilité de semence ne pourra pas constituer un motif d'annulation de vente.

Si aucun résultat négatif n'est transmis officiellement à l'OVV BALSAN ENCHERES dans les 30 jours suivant l'adjudication, la vente sera parfaite et plus aucun recours de l'acheteur envers le vendeur ne sera admissible.

Article 11 - Responsabilité des dommages causés par l'animal ou causés à l'animal

Jusqu'au prononcé de l'adjudication, les chevaux à vendre restant la propriété du vendeur, l'OVV BALSAN ENCHERES ne peut être rendue responsable, ni des accidents, ni des maladies ou dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements. Les risques consécutifs à un incendie et les pertes et dommages restent également entièrement à la charge des vendeurs. Les opérations d'embarquement ou de débarquement, et toutes autres opérations similaires, sont aux risques et périls du vendeur. Aussitôt après l'adjudication, l'acquéreur se substitue au vendeur pour ces responsabilités. L'acquéreur est en mesure de prendre possession de son cheval aussitôt après l'adjudication et le paiement.

Article 12 - Modalités de paiement

Toutes les ventes aux enchères publiques sont réputées réglées au comptant.

Le paiement doit être effectué comptant et immédiatement après chaque vente, en euro par carte bancaire (1.5% HT soit 1,8% TTC de majoration si paiement CB) , lettre accreditive de banque, ou virement et avec pièce d'identité.

Aucun chèque simple ou de banque étrangère ne sera accepté. Tout paiement devra avoir lieu par l'intermédiaire de l'OVV BALSAN ENCHERES.

Le paiement comprendra le prix de l'adjudication et sera majoré des frais de ladite adjudication. Ces frais ainsi que le prix sont exigibles immédiatement, sans attendre la remise des papiers, à peine de revente sur folle enchère.

Article 13 - Bons de sortie

Aucun cheval, vendu, ou non vendu ne peut quitter l'établissement sans bon de sortie. Celui-ci doit être retiré au secrétariat.

Le bon de sortie spécifiera que le vendeur autorise expressément l'OVV BALSAN ENCHERES à laisser sortir de l'établissement de Vente le lot vendu et la dégage de toutes conséquences concernant cette sortie. Le bon de sortie sera signé par l'Acheteur ou son mandataire pour attester de la prise en charge par lui du ou des chevaux vendus. Tous les chevaux devront avoir quitté l'établissement selon le délai qui sera indiqué par le Commissaire-Priseur le jour de la vente à haute voix. A la suite de ce délai il sera facturé à l'acheteur des frais.

Article 14 - Frais de vente à la charge de l'acheteur

En sus du prix de l'adjudication payable au comptant, l'acheteur sera redevable des frais d'achat qui sont fixés à 12.5% hors taxe du prix d'adjudication.

Les chevaux sont vendus, soit avec, soit sans TVA, mais en tout état de cause, le prix d'adjudication s'entend d'un prix HT.

— Les chevaux vendus avec TVA donnent lieu à 7 cas qui apparaîtront de la façon suivante :

- 1) L'acheteur est assujéti à la TVA en France : facturation de 20% de TVA sur le prix d'adjudication.
 - 2) Le cheval est en importation temporaire (TVAD)
 - a) L'acheteur est résident : facturation de 20% sur le prix de l'adjudication, quel que soit le régime de l'acheteur (TVA récupérable pour les assujettis dans les conditions légales de droit commun).
 - b) L'acheteur est non-résident et souhaite maintenir le cheval en importation temporaire : pas de facturation de la TVAD, mais les frais de transfert de l'importation temporaire sont à la charge de l'acheteur.
 - c) L'acheteur est étranger (CEE ou non CEE) et souhaite réexporter le cheval : pas de facturation de TVA.
 - 3) L'acheteur n'est pas assujéti à la TVA : facturation de 20% sur le prix de l'adjudication.
 - 4) Le cheval est exporté immédiatement dans un pays de la CEE :
 - a) Si l'acheteur est assujéti à la TVA dans son pays de résidence, le numéro Européen de TVA de l'acheteur devra être communiqué à La Société de Ventes Volontaires Balsan Enchères et à cette condition seulement : exonération de TVA. Ce numéro figurera sur la facture de vente.
 - b) Si l'acheteur n'est pas assujéti à la TVA dans son pays de résidence : facturation de 20% en sus du prix de l'adjudication.
 - 5) Le cheval est exporté immédiatement dans un pays hors de la CEE : versement d'une caution de TVA de 20% remboursée contre présentation de document officiel de sortie de territoire. - Les chevaux vendus hors TVA sont la propriété des vendeurs non assujettis à la TVA.
- Les frais de vente à la charge du vendeur sont passibles d'une TVA au taux de 20%.
- 6) Les chevaux vendus à l'usage exclusif de reproduction sont passibles d'un taux de 5.5% au lieu de 20%. Cette mention devra être portée par l'acheteur et sous sa responsabilité sur le bon d'achat au moment de sa signature.
 - 7) Les chevaux vendus à usage mixte de reproduction et d'utilisation sportive sont passibles d'une TVA à 5.5% sur la fraction de leur valeur liée à l'utilisation de reproduction. Cette mention devra être portée par l'acheteur et sous sa responsabilité sur le bon d'achat au moment de sa signature.

Article 15 - Après-vente

Pour tout cheval qui est inscrit au catalogue de la vente et qui serait vendu en après-vente même si l'opération est faite en dehors de l'établissement de vente dans les 7 jours suivants la vacation dans laquelle il était inscrit, le vendeur sera responsable du paiement à l'OVV BALSAN ENCHERES de sommes qu'elle aurait normalement perçues en cas de vente pendant la vacation.

Article 16 - Attribution de juridiction

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit français. Le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.